1ère Partie : Résumé Non Technique

1 - RESUME NON TECHNIQUE

1.1 - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE ET L'ETABLISSEMENT

Raison sociale	:	ETATP PICOULET Michel
Forme juridique	:	EARL
Siège Social	:	22 rue Orennes – 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN
Capital	:	7622 euros
PDG	:	Monsieur PICOULET Michel
Téléphone	:	05 46 90 09 46
Télécopie	:	05 46 90 05 41
Code NAF	:	4312 A
Activité	:	Construction, terrassement, assainissement.
Numéro de SIRET	:	420 822 751 00012
Effectif sur le site	:	2 pour le fonctionnement du site
Horaire d'exploitation	:	8h00-12h00 / 14h00-18h00
Nbr de jour travaillé par an	:	220
Année de création du site	:	site nouveau

1.2 - LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site de l'étude d'ETATP Picoulet est localisé sur la commune de TANZAC, au lieu dit les PONTIS.

Le projet sera implanté sur les parcelles cadastrales 6, 7 et 8 de la zone ZC de la commune de TANZAC.

La vue aérienne page suivante présente la localisation du site.

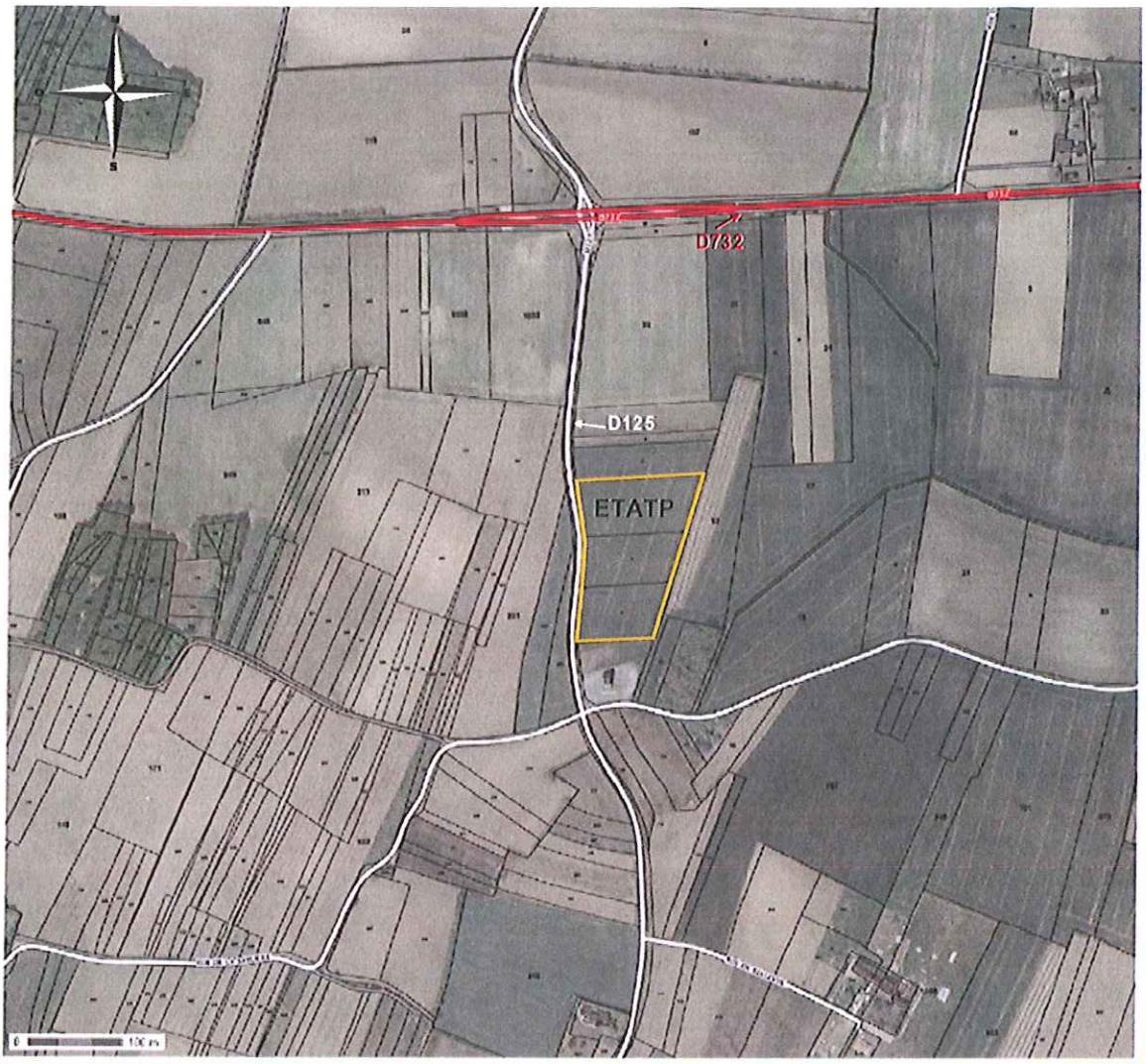

Source : Géoportail

Figure 1 : Plan de localisation

1.3 - NATURE DES ACTIVITES

Le projet de l'entreprise ETATP consiste en l'implantation et l'exploitation d'une centrale mobile de fabrication d'enrobés routiers, à base de bitume et de granulats de carrière. La centrale, fonctionnera au fuel lourd TBTS.

La centrale est destinée à fournir des matériaux enrobés bitumeux pour la réalisation de chaussées sur différents chantiers prévus dans le marché à bon de commande passé avec la communauté de commune du Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole.

La production annuelle de la centrale est estimée à environ 80 000 tonnes (soit une moyenne de 250 tonnes / jour) pouvant atteindre 120 tonnes / heure en période de pointe.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter. Le tableau suivant présente le projet de classement du projet de centrale d'enrobage d'ETATP, vis-à-vis de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Rubrique	Nature de l'activité	Situation	A, E, DC, D	RA
2521	**Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers** 1. à chaud	120 t/h	A	2 km
1520	**Dépôt de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses.** La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 50 t, mais inférieure à 500 t	140 t	D	1 km
2915	**Chauffage (procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles** 2. Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25 °C) est supérieure à 250 l	quantité totale de fluide caloporteur présente dans l'installation : 400 l	D	—
2515	**2. Installations de broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes extraits ou produits sur le site de l'installation fonctionnant sur une période unique d'une durée inférieure ou égale à six mois.** La puissance installée des installations étant : b. supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 350 kW	Puissance : 84 kW	D	—

A : Autorisation D : Déclaration DC : Déclaration avec contrôle E : Enregistrement RA : Rayon d'affichage

Tableau 1 : Classement du projet selon la nomenclature des ICPE

Le rayon d'affichage est de 2 km. Les communes concernées sont TANZAC, JAZENNES, MAZEROLLES et PONS.

1.4 - ETUDE D'IMPACT

1.4.1 - ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

La commune de TANZAC n'a pas de Plan d'occupation des sols ou de schéma de cohérence territoriale. En conséquence, c'est le règlement d'urbanisme qui s'applique. Ces parcelles sont actuellement enregistrées en tant que terres agricoles. Lors du rachat de ces parcelles, l'enregistrement sera effectué pour une activité industrielle. Le projet sera compatible avec le document d'urbanisme.

Le site est implanté dans une zone principalement rurale, en bordure de la route départementale D125 et à environ 1,3 km de l'autoroute A10.

Il n'y a pas d'établissement sensible à proximité du site.

Aucun espace naturel protégé n'est présent à proximité du site.

L'ensemble hydrographique le plus proche est constitué par le ruisseau la Romade, à environ 30 m du site. Les eaux de la Romade aboutissent dans la Seugne puis dans la Charente.

L'évaluation 2011 de l'état physico-chimique estime la qualité de la Seugne à un niveau moyen selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG). L'évaluation biologique donne un résultat médiocre.

Les qualités biologiques et physico-chimiques de la Charente ont également fait l'objet d'une étude par l'AEAG. Les analyses physico-chimiques ont révélées une eau de bonne qualité. Concernant l'aspect biologique, le niveau est moyen.

L'objectif d'atteinte du bon état global, chimique et écologique de la masse d'eau est prévu pour 2021 selon le SDAGE 2010-2015. Un état des lieux a été réalisé en 2008 par l'AEAG.

Les eaux souterraines affleurantes sont à dominante sédimentaire non alluviale et à écoulement libre.

Un état des lieux a été réalisé en 2008 par l'AEAG. Les eaux présentes dans cet aquifère sont bicarbonatées calciques légèrement chlorées et sodiques. Concernant la présence d'éléments indésirables, on peut noter la présence, à des concentrations moyennes supérieures aux normes de qualité, du Fer. Le Mercure, l'Argent, le Baryum et le Fer sont retrouvés de façon naturelle dans les eaux. Aucune hausse significative et durable n'a été enregistrée concernant les nitrates. Les produits phytosanitaires ont été détectés sur la quasi-totalité des stations de suivi. Les fréquences de détections des molécules sont importantes et de nombreux dépassements des valeurs réglementaires ont été observés.

Le site est localisé à une altitude de 35 m NGF, avec une pente descendante Sud.

Le site est localisé sur une formation de calcaire argileux et crayeux.

Une campagne de mesure des principaux polluants a été réalisée avec un point d'échantillonnage sur chaque parcelle. Les analyses n'ont montré aucune trace de pollution.

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée. Les niveaux de bruit sont très faibles en limites de propriété du site.

L'axe routier, dont le trafic a été comptabilisé, le plus proche est la route départementale D732. Le trafic journalier moyen en 2011 est de 4 339 véhicules. La comptabilisation réalisée en 2012 sur l'autoroute A10 entre Saintes et Pons fait état de 26 725 véhicules par jour dont 11 % de poids Lourd.

L'axe routier le plus proche concerné par le transport de matière dangereuse est l'autoroute A10.

1.4.2 - ANALYSE DES EFFETS DIRECTS, INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet est compatible avec le document d'urbanisme, le schéma régional de cohérence écologique, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement humain du site, les activités environnantes, le patrimoine, les espaces de loisirs et les biens matériels.

Le projet n'aura pas d'impact sur les zones Natura 2000 et les autres espaces naturels protégés, distant du site d'implantation.

Les procédés mis en œuvre par la centrale d'enrobage ne nécessitent pas d'eau. Il n'existe aucun rejet d'effluent aqueux. Le risque pour le compartiment aquatique réside dans les eaux de

ruissellement pouvant mobiliser certaines substances utilisées lors du fonctionnement de la centrale (poussières, hydrocarbure et huiles).

La centrale d'enrobage sera émettrice de poussières de par son fonctionnement. Avant rejet dans l'atmosphère, les gaz issus de la centrale seront filtrés afin de récupérer la poussière. Ces particules fines seront réintroduites dans le processus de fabrication. Le trafic de camions sur le site est estimé à 9 camions par jour, les envols de poussières liés à la circulation de camions seront alors négligeables.

L'activité de la centrale d'enrobage pourra générer des odeurs dans un périmètre maximum de 200 m autour du site selon les vents.

La combustion des fiouls utilisés sur le site n'aura pas d'impact pour la qualité de l'air.

Le risque pour le sol et le sous-sol est lié à une pollution par les hydrocarbures en cas de déversement accidentel.

La centrale d'enrobage engendrera une hausse du niveau sonore.

Le fonctionnement de la centrale d'enrobage n'est pas une source de vibration.

La centrale d'enrobage ne produit pas de déchets de fabrication ni d'emballage.

L'augmentation du trafic routier sera négligeable.

La méthodologie du Bilan Carbone de l'ADEME a été appliquée sur la centrale d'enrobage. Le site sera émetteur d'environ 2 200 t de CO_2 par an.

1.4.3 - MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, LIMITER OU COMPENSER LES INCONVENIENTS LIES AU PROJET

La zone d'implantation de la plate-forme sera imperméabilisée. Les eaux de ruissellement pluviales seront canalisées et traitées par un module débourbeur / déshuileur permettant une dépollution des particules en suspension pour la partie débourbeur et des hydrocarbures et des huiles pour la partie déshuileur.

Les cuves de fioul seront placées sur rétention afin de contenir une fuite accidentelle.

Une campagne de mesure de bruit sera réalisée à la mise en route de l'installation afin de quantifier les émissions sonores liées à l'installation.

1.5 - VOLET SANITAIRE

Les polluants traceurs pris en compte sont :

- Les oxydes d'azote,
- Les oxydes de soufre,
- Les poussières,
- Le naphtalène.

L'unique voie d'exposition retenue pour ces deux polluants est la voie par inhalation.

En effet, ces éléments se trouvant dans l'air ambiant (voie de transfert) peuvent être inhalés.

Le risque chronique lié à l'inhalation des polluants traceurs provenant de l'activité de l'entreprise ETATP, est négligeable pour la santé des populations environnantes.

1.6 - ETUDE DE DANGERS

1.6.1 - POTENTIELS DES DANGERs IDENTIFIES

Nous avons identifié dans cette partie les potentiels de dangers par système en présentant le type d'événement redouté et le ou les phénomènes dangereux associés.

	SYSTEME	POTENTIEL DE DANGER	ERC	PHENOMENE DANGEREUX
Centrale d'enrobage	Malaxeur	Fioul lourd	Fuite + Ignition	Incendie
	Filtre à manche	Particules fines	Ignition	Explosion
				Incendie
	Chaudière d'huile thermique	Huile	Ignition	Incendie
Stockage	Cuve fioul domestique	Fioul domestique	Epandage + Ignition	Explosion
				Incendie
			Fuite	Pollution
	Cuve fioul lourd	Fioul lourd	Epandage + Ignition	Explosion
				Incendie
			Fuite	Pollution
	Cuve Bitume	Bitume	Ignition	Incendie

Tableau 2 : Identification des dangers

1.6.2 - IES SCENARII D'ACCIDENTS IDENTiFIES

L'identification des scénarios accidentels issus de l'analyse des potentiels de dangers et de l'accidentologie a permis de mettre en évidence les évènements redoutés suivants :

Type	N°ER	Scénario
Explosion	A	Explosion du tambour sécheur
Explosion	B	Explosion du filtre à manche
Incendie	C	Incendie du filtre à manche
Incendie	D	Incendie de la chaudière d'huile thermique
Incendie	E	Epandage et incendie de fioul lourd dans le bac de rétention
Incendie	F	Epandage et incendie de fioul domestique dans le bac de rétention
Explosion	G	Explosion de la cuve de fioul lourd
Explosion	H	Explosion de la cuve de fioul domestique
Explosion	I	Pressurisation de la cuve de fioul lourd prise dans un incendie de la rétention
Explosion	J	Pressurisation de la cuve de fioul domestique prise dans un incendie de la rétention
Epandage	K	Fuite de fioul lourd, écoulement vers le milieu naturel
Epandage	L	Fuite de fioul domestique, écoulement vers le milieu naturel

Tableau 3 : Scénarii envisagés après identification des évènements redoutés

Parmi ceux-ci, certains ne seront pas retenus comme scénario d'accident majeur tel que défini précédemment. Les scénarios suivants sont écartés :

- **les scénarii A, B, C et D** sont écartés d'une part en raison des sécurités intrinsèques de la centrale d'enrobage et de la surveillance permanente des installations et notamment des variations de température le long de la production depuis la cabine de contrôle, d'autre part car ils ne sont pas supposés générer d'effets à l'extérieur du site, compte tenu de la taille des équipements.
- **Le scénario G** d'explosion de la cuve de fuel lourd est écarté car il s'agit d'un liquide inflammable de catégorie D, c'est-à-dire peu inflammable.
- **Les scénarii K et L** sont écartés en raison de la présence de la rétention empêchant tout risque de propagation de substances vers le milieu naturel en cas d'épandage.

Les scénarii **E, F, H, I et J** font quant à eux l'objet d'une quantification dans cette partie de l'étude de dangers, afin de vérifier l'impact potentiel sur des cibles à l'extérieur du site.

1.6.3 - SYNTHESE DE L'EVALIATION DES CONSEQUENCES DES EVENEMENTS REDOUTES

Le tableau suivant récapitule les effets obtenus pour chacun des scénarii retenus.

Phénomène	Cinétique	Type d'effets	Prob. initiale	Gravité initiale	Classe MMR initial	Zone d'effets	Effets sur l'homme		Prob. finale	Gravité finale	Classe MMR final
E et F : Epandage et incendie de fioul	Lente*	Thermiques	B	modéré	Acceptable	Z0 : 8 kW/m²	L = 30 m	l = 15 m	E	Modérée	Acceptable
						Z1 : 5 kW/m²	L = 25 m	l = 15 m			
						Z2 : 3 kW/m²	L = 20 m	l = 15 m			
H - Explosion de la cuve de fioul domestique	Très rapide	Surpression	A	Modéré	Acceptable	20 mbar	R = 25 m		B	Modéré	Acceptable
						50 mbar	R = 15 m				
						140 mbar	R = 5 m				
						200 mbar	R = 5 m				
I : Pressurisation de la cuve de fioul TBTS	Lente*	Surpression	B	modéré	Acceptable	SEI : 50 mbar	R = 45 m		E	Modérée	Acceptable
						SEL : 140 mbar	R = 10 m				
J : Pressurisation de la cuve de fioul FOD	Lente*	Surpression	B	modéré	Acceptable	SEI : 50 mbar	R = 25 m		E	Modérée	Acceptable
						SEL : 140 mbar	R = 5 m				

** Cinétique lente au regard du nombre de personnes à évacuer* *L : longueur* *l : largeur* *R : rayon*

Tableau 4 : Synthèse des effets et des cotations des scénarii retenus

1.6.4 - SYNTHESE DE L'ANALYSE DE RISQUE

Les indices de probabilité d'occurrence des accidents potentiels et les indices de gravité des conséquences ont permis une cotation de l'acceptabilité des scénarii.

	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
Gravité des conséquences	**E**	**D**	**C**	**B**	**A**
Désastreux	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3	NON rang 4
Catastrophique	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3
Important	MMR rang 1	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2
Sérieux			MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1
Modéré	E et F I et J			H E et F I et J	MMR rang 1 H

- **sans prise en compte des barrières**
- **avec prise en compte des barrières**

Tableau 5 : Grille d'acceptabilité des scénarii d'accidents

1.6.5 - SYNTHESE DES MOYENS D'INTERVENTON et de protection

Des extincteurs et des absorbants seront présents sur le site afin que le personnel d'E.T.A.T.P. puisse intervenir en première intervention.

Les premiers moyens d'intervention du SDIS pourront être présents sur site 15 min après l'alerte (*source : SDACR 2007*).

Une réserve d'eau de 120 m^3 associée à une aire de pompage sera mise en place à l'entrée du site.

En supplément, un merlon de 3 m de haut permettra de supprimer tous les effets potentiels des scénarios envisagés au-delà des limites de propriétés.

La mise sur rétention des cuves permettra de prévenir tout risque de déversement accidentel de polluant dans le milieu naturel. Cet aménagement permettra de supprimer les risques de pollution des eaux superficielles et du sol.

L'imperméabilisation de la zone d'implantation de la centrale et de la zone de chargement permettra de canaliser les écoulements vers le bassin de stockage des eaux pluviales. Les effluents stockés dans le bassin seront traités par le module débourbeur / déshuileur.

1.7 - NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Elle présente la conformité de l'exploitation vis-à-vis du code du travail.